

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 2

Artikel: Début de l'année scolaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Début de l'année scolaire

L'Union syndicale suisse a été consultée par le Département fédéral de l'intérieur quant au rôle que devrait jouer la Confédération dans la coordination du début de l'année scolaire. La Revue syndicale publie ci-après la réponse de l'USS.

1. Remarques fondamentales

Nous pensons qu'un début de l'année scolaire dont la date varie d'un canton à l'autre a des effets négatifs pour les enfants et leurs familles. La situation actuelle est paradoxale: on attend des travailleurs la mobilité la plus grande, ce qui peut entraîner, particulièrement en cas de chômage, des changements de domicile. Ceux de ces travailleurs qui ont des enfants an âge scolaire se trouvent alors confrontés avec une situation qui devrait depuis longtemps appartenir au passé. Ce n'est cependant pas le seul des problèmes de coordination dans le domaine de l'instruction publique (voir aussi point 3 de notre consultation), encore que nous ne devrions pas trop en minimiser la portée. En règle générale l'écopier qui passe d'un canton où la rentrée est fixée à l'arrière-été à un canton où elle s'opère au printemps (ou inversement) perd un semestre ou doit rattraper la matière d'un semestre. Mais ces difficultés sont de relativement peu de poids au regard des autres hypothèques qui résultent de la mosaïque des structures scolaires. Elles contraignent les enfants migrants à s'intégrer dans une école qui leur est largement étrangère. Ils doivent s'adapter à un nouvel environnement, à des programmes, à un matériel et à des méthodes didactiques souvent entièrement nouveaux. Manque alors un auxiliaire essentiel pour l'efficacité de la formation: la continuité.

Nous sommes d'avis que ces problèmes sont prioritaires. On ne peut parler de coordination scolaire que dans la mesure où l'on s'emploie à les résoudre.

2. Début de l'année scolaire: notre avis

Nous pensons que le problème de l'unification du début de l'année scolaire peut être résolu à court terme. Après les votes négatifs des cantons de Berne et de Zurich de juin 1982, il paraît évident qu'une réglementation fédérale est devenue inévitable. Nous saluons les efforts entrepris à cet effet par la Confédération.

Nous n'attachons pas au problème du début de l'année scolaire (printemps ou automne) l'importance pédagogique que lui attribuent certains milieux d'enseignants. Nous y voyons avant tout une question d'habitude et de tradition. Ce qui importe, c'est d'inciter tous les cantons à se

prononcer pour une solution commune. Les raisons suivantes nous engagent à donner la préférence à l'automne:

- Dans l'optique pédagogique et scolaire la situation actuelle est intenable. A titre d'exemple, nous mentionnerons les problèmes que l'on affronte dans le canton bilingue de Berne: ils entravent l'enseignement et empêchent de poursuivre l'effort de coordination.
- L'année scolaire débute en automne dans toute la Suisse francophone, au Tessin, dans le canton trilingue des Grisons, ainsi que dans quelques cantons de la Suisse centrale. Il appartient maintenant à ceux des cantons alémaniques qui n'ont pas encore adopté cette solution de s'y rallier afin que le début de l'année scolaire soit le même dans tout le pays. On ne saurait exiger que les cantons qui ont adopté cette solution reviennent en arrière, ce que les minorités linguistiques considéreraient d'ailleurs comme un affront.
- Nous ne devons pas perdre de vue que les vacances d'été sont extraordinairement longues dans quelques cantons (jusqu'à 11 semaines). Si le début de l'année scolaire était fixé partout au printemps, l'enseignement subirait une trop longue interruption; de surcroît, celle-ci interviendrait trop tôt (après trois mois seulement), ce qui pourrait être défavorable au développement des élèves. Là où le début de l'année scolaire est fixé à l'automne, les «grandes vacances» font office de césure naturelle entre deux degrés scolaires.

Nous nous prononçons pour un début fixé entre la mi-août et la mi-octobre. Pendant toute la durée de la scolarité obligatoire – et même pour l'enseignement ultérieur – ce début devrait être le même, y compris pour les écoles professionnelles. L'apprentissage devrait pouvoir débiter dès la fin de la scolarité obligatoire.

3. Autres efforts à entreprendre dans le domaine de la coordination scolaire

L'harmonisation du début de l'année scolaire constituerait un premier pas vers une coordination digne de ce nom en matière d'instruction publique. Pour la mettre sur rail, la Confédération devrait donc envisager un plus large éventail de mesures (dont certaines sont énumérées dans l'initiative individuelle Merz).

Coordination digne de ce nom ne signifie nullement uniformisation de tous les systèmes scolaires. Nous visons uniquement à réaliser un minimum d'harmonisation des structures scolaires cantonales. La réalisation de cet objectif ne menacerait en rien le fédéralisme. Au contraire. Les correctifs qui s'imposent en élimineraient les inconvénients qui apparaissent comme des contraintes aux élèves, aux parents, aux enseignants et aux autorités.

Nous nous permettons de formuler ci-dessous quelques exigences qui nous apparaissent aussi élémentaires qu'urgentes. Au cours d'une première phase, elles devraient être réalisées dans chacune des régions

linguistiques – et tout particulièrement en Suisse alémanique où l'effort de coordination a été jusqu'à maintenant le moins poussé. La coordination entre les régions linguistiques serait abordée au cours d'une seconde phase:

- harmonisation des divers types d'écoles (qui ne permettent parfois que difficilement des comparaisons entre eux);
- clarification des désignations des divers types d'écoles;
- coordination à tous les degrés:
 - unification de l'âge auquel débute la scolarité obligatoire,
 - unification de la durée de la scolarité obligatoire,
 - unification de l'âge du passage de l'école primaire aux premiers degrés de l'école secondaire,
 - harmonisation du passage de la scolarité obligatoire à la scolarité ultérieure (école professionnelle, école secondaire, gymnase),
 - harmonisation des programmes d'enseignement,
 - unification du début de l'enseignement d'une langue étrangère,
 - harmonisation dans la mesure du possible du matériel didactique (effort pour unifier les manuels ou les rendre comparables entre eux),
 - coordination et collaboration dans le domaine de la formation des enseignants.

Nous sommes bien conscients du fait que ces diverses exigences ne pourront être réalisées que progressivement. Elles devraient tout d'abord être examinées compte tenu des expériences faites ou en cours en Suisse romande, où l'effort de coordination semble plus poussé qu'en Suisse alémanique. Plusieurs d'entre elles appellent encore une large discussion. D'autres, en revanche, devraient être réalisées en même temps que l'harmonisation du début de l'année scolaire. Tant que les efforts se limiteront à cette seule harmonisation, on ne pourra pas parler d'une véritable coordination. De simples retouches à notre mosaïque scolaire ne suffisent pas. Ce qui importe, c'est une refonte opérée compte tenu non seulement des besoins d'aujourd'hui, mais aussi de ceux de demain. La Confédération doit donc promouvoir les échanges de vues indispensables et s'engager avec les cantons dans la voie de réformes de nature à améliorer vraiment la situation.

Nous soulignons une fois encore qu'elle ne peut se limiter à promouvoir la solution des moins importants des problèmes de coordination. L'expérience a montré que les cantons déjà incapables de répondre par voie de concordat à cette exigence minimale, sont plus incapables encore de surmonter les autres – et graves – difficultés consécutives à un fédéralisme scolaire pétrifié.

«Info» une nouvelle série de publications de l'ISE

Depuis l'automne 1982, l'Institut syndical européen publie une nouvelle série de documents intitulée «Info». Ces publications paraîtront parallèlement aux études que publie déjà l'ISE de façon régulière. Chaque numéro de la série des Infos présentera, sous une forme concise, un thème unique, retenu soit en raison de l'actualité immédiate, soit en raison de sa signification intrinsèque, et revêtant un intérêt particulier pour les syndicats d'Europe occidentale. Les Infos constitueront donc un moyen d'information supplémentaire de l'ISE ainsi qu'un instrument utile pour le travail de formation syndicale.

Info 1: Le mouvement syndical en Grande-Bretagne

(33 pages)

Le numéro 1 contient une description détaillée du mouvement syndical en Grande-Bretagne. Parmi les 14 points traités dans ce document, citons: objectifs et tâches du TUC, affiliations syndicales, politiques des syndicats, négociations collectives, publications et relations entre les différents syndicats du pays. D'autres numéros à paraître dans les mois à venir seront consacrés à la description des confédérations syndicales d'autres pays d'Europe occidentale affiliées à la Confédération européenne des syndicats.

Info 2: L'emploi, les investissements et le secteur public

(75 pages)

Ce numéro contient le Mémoire de l'ISE sur l'emploi, les investissements et le secteur public. Il a été publié début novembre 1982 en liaison avec la réunion des ministres de l'économie, des finances et de l'emploi des Communautés européennes (Conseil «Jumbo») consacrée aux problèmes du chômage. Ce document essaie de démontrer de façon détaillée dans quelle mesure une stimulation coordonnée des dépenses publiques, et en particulier des investissements publics, pourrait stimuler la croissance et améliorer la situation de l'emploi en Europe occidentale. Le document fait le point de la situation du chômage en Europe occidentale et souligne les dangers auxquels sont confrontés certains pays pris au piège d'investissements faibles, d'une faible croissance et d'un niveau de chômage élevé. Il rappelle le rôle du secteur public dans différents pays européens et décrit les effets que pourrait avoir une stimulation coordonnée à l'échelle internationale des investissements publics pour sortir du piège de la faible croissance. Il démontre enfin de quelle façon une telle stimulation pourrait être financée.

Info 3: La durée du travail en Europe occidentale en 1982

(59 pages)

Info 3 fait le point de la situation actuelle de la durée du travail sous ses différentes formes ainsi que des évolutions des récentes années dans les pays d'Europe occidentale. Il examine les aspects suivants: la durée hebdomadaire du travail, les congés payés annuels, l'âge de la scolarité et l'âge de la retraite, les heures supplémentaires, les règles propres au travail posté ainsi que les revendications syndicales prioritaires et les perspectives des négociations à venir. L'ISE espère contribuer ainsi à une meilleure compréhension des positions syndicales dans les pays d'Europe occidentale.

Les Infos paraissent dans les 6 langues suivantes: allemand, anglais, français, italien, néerlandais et norvégien.